

Retraite

Commission permanente des retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

Le 25 février 2013
N° 11-2013

SOMMAIRE

Page 1 :

Retraites
complémentaires :
Tant qu'il y a de la vie il y
a de l'espoir !

Page 2 et 3 :

Dépendance

Retraite : FO ne
renoncera pas à réduire
la durée de cotisations et
à revenir aux 60 ans à
taux plein

Déposer plainte sur
internet

Page 3 :

A savoir

Page 4 :

Délais de rétractation

Egalité des sexes

Journée « S'expatrier,
mode d'emploi »

Page 5 :

Agenda

Vie des régions

Page 6 :

Contacts

Retraites complémentaires : Tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir !

Les partenaires sociaux se sont réunis, pour la troisième fois le 7 février.

Le MEDEF propose toujours une sous-indexation des pensions (une revalorisation en deçà de l'inflation) pendant cinq ans, mais pondère sa position.

La sous-indexation ne serait plus que de 1 point de 2013 à 2017 au lieu de 1,5 initialement compte tenu de la faible hausse des prix attendue cette année.

La mesure mise en place aurait pour effet que la désindexation ne pourra être inférieure à l'inflation, quel que soit son niveau, afin d'éviter aux retraités tout risque de perte du pouvoir d'achat.

Le MEDEF revient également sur une de ses propositions relatives aux pensions de reversions consistant à abaisser le taux de 60 % à 55 % du montant de la pension du conjoint décédé. Par contre, le patronat propose l'idée de rendre proportionnelles les pensions de réversion en fonction de la durée du mariage.

Il envisage également une mensualisation du versement des cotisations (actuellement les entreprises paient leurs cotisations trimestriellement) et un écrêtement des réserves financières des groupes de protection sociales.

Au-delà de neuf mois de réserves, le surplus serait reversé à la fédération AGIRC/ARRCO. L'ensemble des partenaires sociaux font consensus sur ces deux derniers points.

A la grande surprise de tous, le patronat propose également une hausse de cotisation, ce qu'il se refusait de faire jusqu'alors. Il accepte une hausse du taux d'appel de 1 point par an sur cinq ans à partir de 2015 à condition « que le gouvernement n'ajoute pas de charges supplémentaires aux entreprises ». De ce fait, le taux d'appel passerait de 125 % à 130 % en 2020.

Les prochaines réunions auront lieu les 14 février et 7 mars prochains, Augurons, pour les retraites que nous sommes, que les partenaires sociaux seront se montrer responsables.

L'espoir fait vivre, a l'envers des nuages Il y a toujours un ciel.

Annie SZUFA

Secrétaire nationale en charge des retraités

Dépendance

La réforme de la dépendance sera prête d'ici fin 2013, promet François Hollande.

26/01/13 - Le Chef de l'Etat a assuré le 25 janvier, en clôture du 31^{ème} congrès de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs, sanitaires et sociaux (NIOPSS) à Lille, que la réforme de la dépendance « sera prête d'ici à la fin de l'année ». « Il y aura une grande concertation avec les associations et nous trouverons à ce moment-là les conditions pour la financer », a déclaré le président. L'effort financier sera toutefois étalé sur l'ensemble du quinquennat. « Nous ne pouvons pas aller plus vite que ce que nos finances nous permettront de faire », a-t-il encore insisté. Le financement de cette réforme reposerait sur « le partage entre la solidarité nécessaire, parce que nous sommes un pays de cohésion sociale, et la responsabilité individuelle, personnelle, indispensable, parce qu'il faut qu'il y ait la participation de chacun à l'effort ».

Dans le Parisien/Aujourd'hui en France, Michèle Delaunay, ministre chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, a livré les premières orientations souhaitées par le gouvernement pour améliorer l'accès des personnes dépendantes aux maisons de retraite, "inaccessibles pour les classes moyennes". Elle estime qu'il faut "encadrer les loyers dans les maisons de retraite" en agissant à la fois "sur les tarifs, les coûts et les aides de l'État".

(Source : [L'article des Echos 25 janvier 2013](#))

* * *

Retraite : FO ne renoncera pas à réduire la durée de cotisations et à revenir aux 60 ans à taux plein

(Source : *Lettre secteur retraites FO no 39*)

Suivant la feuille de route arrêtée à l'issue de la grande conférence sociale de juillet 2012, le Conseil d'orientation des retraites vient de publier son 12^{ème} rapport « *Retraites : un état des lieux du système français* ».

Ce rapport, pas plus que les 11 premiers, n'engage la confédération FORCE OUVRIERE quant aux pistes explorées. Si le onzième rapport a mis en avant les besoins de financement du système de retraite à court et moyen terme ainsi que les perspectives à plus long terme en fonction de la croissance de l'économie, le douzième pose plus largement la question de l'adéquation de ce système aux objectifs qui lui sont assignés dans la loi :

- Maintien d'un niveau de vie satisfaisant des retraités,
- Lisibilité et transparence,
- Equité intergénérationnelle,
- Solidarité intergénérationnelle,
- Pérennité financière,
- Progression du taux d'emploi des seniors et réduction des écarts de pension hommes/femmes.

Il aborde également d'autres thèmes : personnes en situation de handicap, pénibilité, poly pensionnés.

Cinq séries de problématiques sont traitées dans le rapport :

- Mieux compenser à la retraite les accidents de carrière,
- Améliorer le ciblage et l'incidence des droits familiaux,
- S'interroger sur la nature forfaitaire ou proportionnelle des droits familiaux et sur le moment de prise en charge des périodes d'éducation des enfants,
- Réfléchir à la façon de prendre différemment en compte les parcours conjugaux dans le calcul du montant de la réversion,
- Réfléchir à la prise en compte des évolutions de la société.

Dans sa deuxième partie, les constats tirés quant à l'adéquation du système aux objectifs qui lui sont assignés par la loi mettent en valeur deux approches diamétralement opposées :

- La première consiste à adapter les règles à la précarité du monde du travail,
- La seconde à militer pour le maintien en l'état du système actuel voire à l'améliorer.

Si le rapport réalise une analyse, notamment sur les inégalités face à la retraite, il dresse également les pistes d'évolution pour répondre, point par point, aux difficultés recensées. Laissant toujours aux responsables publics le soin de prendre leurs décisions, il n'hésite pas à ouvrir des pistes comme la modification de la carrière prise en compte ou du seuil d'heures pour valider un trimestre.

Pour FORCE OUVRIERE, le système de retraite n'est pas là pour corriger toutes les inégalités et les accidents liés à des pratiques de l'emploi qui fragilisent et précarisent les salariés. Et sur ce point, il y a autant de motifs d'inquiétudes dans l'avenir que dans le passé.

La concertation annoncée par le Gouvernement pour le printemps 2013 sera l'occasion pour FORCE OUVRIERE de réaffirmer ses revendications. En particulier, nous sommes loin d'avoir renoncé à réduire la durée de cotisations nécessaire et à revenir aux 60 ans à taux plein.

>> *12^{ème} rapport du COR - Retraites un état des lieux du système français :*
<http://www.cor-retraites.fr/article418.html>

* * *

A savoir

Déposer plainte sur internet

A compter du 4 mars 2013, il est possible de déposer une pré-plainte sur le site du ministère de l'intérieur (www.preplainte-en-ligne.gouv.fr). Ce système est réservé aux faits d'atteintes des biens, comme un vol ou une escroquerie dont l'auteur est inconnu.

* * *

Délais de rétractation

Achats à distance

7 jours francs à compter de la livraison.

14 jours pour les entreprises adhérentes à la fédération du e-commerce.

Démarchage à domicile

7 jours calendaires à compter de la signature du bon de commande.

Tout achat effectué dans une foire exposition est ferme et définitif et n'ouvre pas droit au délai de 7 jours.

Prestations de service

7 jours francs à compter de la réception du contrat.

3 mois une fois le contrat signé par courrier A/R, avec versement d'une indemnité.

Crédit à la consommation

14 jours calendaires à compter de la signature de l'offre.

Contrat assurance vie

30 jours calendaires à compter du premier versement.

* * *

Egalité des sexes

Depuis quelques jours les femmes sont enfin autorisées à mettre des pantalons.

Il aura fallu 213 ans pour que le ministère des Droits des femmes, abroge « l'ordonnance concernant le travestissement des femmes »

Le ministère a confirmé au journal officiel l'incompatibilité du texte avec les principes d'égalité entre les hommes et les femmes inscrits dans la constitution.

* * *

Journée « S'expatrier, mode d'emploi » le mercredi 27 février 2013 à Paris

(Source : Lettre secteur retraites FO n° 39)

La Journée « S'expatrier, mode d'emploi » réunit les principaux spécialistes de la question en prévoyance, santé, emploi, fiscalité et retraite. Sur leurs stands et lors de conférences thématiques, les experts présents répondront à toutes les questions relatives aux droits des expatriés :

- La Caisse des Français de l'Étranger (CFE),
- La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV),
- Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS),
- Humanis International,
- Les Notaires de France,
- La Maison des Français de l'Étranger (MFE),

-
- Pôle emploi,
 - La Direction Générale des Finances Publiques (Service des impôts des particuliers non-résidents et le pôle de fiscalité immobilière).

A signaler trois conférences sur la protection sociale et la retraite des expatriés :

- Préparer sa retraite lorsque l'on travaille ou vit à l'étranger,
- Vivre sa retraite à l'étranger,
- La protection sociale des expatriés : partir couvert et serein.

Accès libre et gratuit de 9 h à 18 h : Maison internationale - Cité Universitaire (17, boulevard Jourdan 75014 Paris).

↳ Pré-inscription conseillée pour les conférences : <http://www.expatriermodedemploi.org/>

* * *

Agenda

Agenda

- Prochaine réunion du bureau de la Commission permanente des retraités : le mercredi 12 juin 2013.
- Conseil National professionnel : les 11 et 12 avril 2013, à Lyon.

* * *

vie des régions

Exprimez-vous !

N'hésitez pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci

Les membres du Bureau des retraités régions Nord - Pas-de-Calais - Picardie et PACA se sont portés volontaires pour être destinataires des coordonnées des adhérents retraités de leur région.

Si d'autres membres du Bureau, issus d'autres régions, sont également intéressés, en faire la demande par mail à snfocos.retraites@orange.fr

Nous consacrerons désormais une rubrique à la vie des régions. Faites-nous remonter les informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...).

Le point retraite, c'est aussi le support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.

Contacts

Région Parisienne :

Serge RIO
06 47 63 02 69
rio.bzh@orange.fr

Région PACA :

Albert MAZZELLA
06 09 53 10 42
albert.mazzella@orange.fr

GENOVESE Joseph
04 93 35 92 26
joanag06@aol.com

FRANCHINI Claude
06 66 34 69 12
mterravecchia@yahoo.fr

Région Nord - Pas-de-Calais - Picardie :

Marc MALAPEL
06 89 01 51 99
marc.malapel@sfr.fr

Midi Pyrénées :

MANOU-BALDY Véronique
06 70 00 51 60
vbaldy@orange.fr

MOUTON Gérard
06 14 18 91 91
GFMOUTON@aol.com